

Informations clés pour l'Investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

HSBC SELECT COURT TERME

Part B : Code ISIN : FR0013288339

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

▶ Le FCP de classification AMF obligations et autres titres de créances libellés en euros, a pour objectif de surperformer l'indicateur de référence Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3 ans sur la durée de placement recommandée. Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles de très faibles niveaux des taux d'intérêt, et compte tenu d'un investissement du portefeuille en obligations et titres de créance à taux fixes émis par des émetteurs publics ou privés de la zone Euro dont la durée de vie résiduelle est majoritairement limitée, le rendement du portefeuille est susceptible d'être inférieur aux frais totaux prélevés, ponctuellement ou de façon structurelle.

▶ L'indicateur de référence Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3 est composé de titres obligataires à taux fixe émis en euros de durée de vie résiduelle comprise entre 1 an et 3 ans et notés dans la catégorie investment grade.

▶ Le FCP est investi en obligations émises par des émetteurs publics ou privés, essentiellement libellées en euros.

▶ Le gérant effectue sur une base discrétionnaire une allocation entre les principales sources de performances suivantes :

- la gestion active du risque de taux : prises de position en fonction des anticipations de l'équipe de gestion concernant l'évolution des taux d'intérêt,

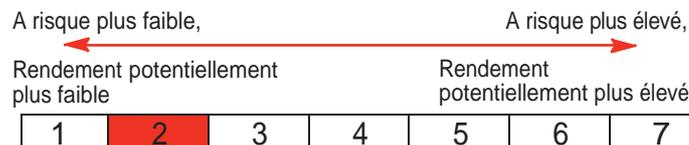
- la gestion active du risque de crédit : elle consiste en une sélection rigoureuse des émetteurs en fonction de leur profil rendement / risque, sur la base des analyses effectuées par l'équipe de recherche crédit.

▶ Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

▶ L'actif du FCP est principalement composé d'obligations et de titres de créance à taux fixe libellés en euros :

- Les émetteurs sélectionnés, publics ou privés, sont notés dans la catégorie investment grade (minimum BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent) au moment de l'acquisition ou jugés équivalents par la Société de Gestion. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.
- Les titres peuvent être libellés dans une devise autre que l'Euro jusqu'à 10% maximum.
- La fourchette de sensibilité du FCP est (0 ; +3,5). La sensibilité d'une obligation est la variation du prix de cette obligation lorsque les taux d'intérêt varient.
- Le FCP peut investir sur des véhicules de titrisation et des obligations foncières.
- Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : 1 an minimum.
- Les demandes de souscription et de rachat sont reçues à tout moment avant 10 heures et exécutées quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (soit à cours inconnu). Les règlements afférents interviennent le 2ème jour ouvré suivant (soit à J+2).

Profil de risque et de rendement



▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

▶ La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

▶ Le FCP est classé dans la catégorie 2. Cette classification correspond à la volatilité du marché des obligations court terme de la zone euro.

Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur, peuvent également avoir un impact sur la valeur liquidative de l'OPCVM:

- ▶ Risque de crédit: risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur. Dans ce cas, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

► Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1% maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0.47%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

- Les frais courants se fondent sur une estimation du maximum qui sera prélevé. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées ont été calculées en euro.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels. Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- L'OPCVM a été créé le 4 juillet 2001.
- La part B a été créée le 2 novembre 2017.
- A compter du 10 octobre 2016, l'objectif de gestion est modifié et la politique d'investissement évolue. Les performances affichées antérieures à cette date ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.
- Pour plus de précision sur l'indicateur de référence, se reporter à la rubrique "Objectifs et politique d'investissement".

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank
- Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de HSBC Global Asset Management par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : Part de capitalisation. La législation fiscale dans le pays de résidence de l'OPCVM pourrait avoir un impact sur les investisseurs.
- Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr:
 - HSBC Select Court Terme : part A (Code ISIN : FR0010286039)
 - HSBC Select Court Terme : part I (Code ISIN: FR0013270477)
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- Les détails de la politique de rémunération actualisée de la Société de Gestion sont disponibles sur son site internet www.assetmanagement.hsbc.com/fr ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 20 juillet 2018.